

Questions orales

● (1430)

LES GAZ D'ÉCHAPPEMENT DES AUTOMOBILES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, dans un domaine connexe où l'État fédéral a la compétence nécessaire pour agir unilatéralement, celui des rejets de gaz des voitures, pourquoi n'a-t-il pas fait le nécessaire pour appliquer la recommandation du sous-comité des pluies acides, ce qui aurait réduit des deux tiers les rejets de gaz automobiles, et aligné les voitures de construction canadienne sur les normes déjà appliquées aux États-Unis? Pourquoi est-ce que l'État fédéral n'a pas pris des mesures à cet effet, puisque le ministre de l'Environnement avait annoncé, il y a six ou sept mois environ, qu'une déclaration serait faite en l'espace de quelques semaines sur cette question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je ne puis faire de commentaires sur les quelques semaines dont parle le député. Je sais que le problème de la réduction des émissions des voitures, des usines, etc., passionne toujours et avec juste raison les écologistes. Les ministres chargés des questions d'emploi, de création d'emplois et d'investissement répondent toujours qu'il ne faut pas aller trop vite si nous ne voulons pas acculer certaines entreprises à la faillite, ni mettre des travailleurs en chômage.

Je rappelle au député qu'avant la crise de l'OPEP, ou même avant la récente récession, ou le ralentissement des économies du monde industrialisé, on était beaucoup plus pressé de s'attaquer rapidement aux problèmes des polluants de l'air et de l'eau. Mais aujourd'hui tous les gouvernements, provinciaux, fédéral et étrangers, essaient de tenir compte de la nécessité de maintenir l'emploi et de ne pas mettre les travailleurs en chômage. Les taux de chômage déjà élevés monteraient, s'il fallait fermer des usines parce qu'elles n'ont pas réduit assez vite le niveau de leurs rejets.

LES NORMES AMÉRICAINES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'orateur, étant donné que dans le premier cas, l'utilisation du charbon de l'Ouest présenterait des avantages tant sur le plan économique que sur le plan écologique en ce qui concerne les émissions de pluie acide sans compromettre notre industrie manufacturière, cette solution semble logique. Toutefois, la seconde question est encore plus importante. Comment les États-Unis ont-ils pu faire appliquer des normes beaucoup plus strictes qu'au Canada pour les gaz d'échappement des automobiles? Comment se fait-il que nous ne puissions pas exiger des fabricants d'automobiles canadiens qu'ils respectent les mêmes normes que pour les véhicules fabriqués aux États-Unis?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député en revient à la question du charbon. Il a mentionné d'abord qu'il s'agissait là d'une question provinciale qui regardait Hydro Ontario. Il est vrai que cela risque d'affecter directement les emplois de l'industrie manufacturière ontarienne. Si le charbon revient plus cher, compte tenu des frais de transport, cela augmentera le tarif de l'électricité en Ontario et les compagnies devront déboursier davantage

pour employer des travailleurs. J'ignore quelle est la solution. Je ne négocie pas pour l'Ontario. J'ai dit au député que la question serait soulevée. La même réponse s'applique aux automobiles.

J'espère que le député ne cite pas les États-Unis en exemple en ce qui concerne la lutte contre la pollution de l'environnement. Il hoche la tête en signe de dénégation. Cela me rassure, car je peux lui dire que notre ministre de l'Environnement doit surtout se battre avec les États-Unis pour leur faire respecter certaines dispositions des ententes sur le nettoyage des Grands lacs et les amener à faire preuve d'un peu plus de zèle en ce qui concerne les pluies acides. Le député a souligné le problème des gaz d'échappement des automobiles. Ce n'est pas de mon ressort. Je vais également transmettre la question au ministre de l'Environnement.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES JEUNES CHÔMEURS—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La semaine dernière, le ministre d'État chargé de la Jeunesse a admis qu'il y avait 800,000 jeunes Canadiens directement touchés par le chômage. Nous subissons cette crise depuis trois ans maintenant. Après trois ans, le gouvernement et le ministre d'État chargé de la Jeunesse ont la témérité de présenter ce que l'on appelle un guide préparatoire à une politique générale relative à la jeunesse au Canada. Après trois ans, le gouvernement nous propose un guide. Ces 800,000 Canadiens n'ont pas besoin d'un tel document, ils ont besoin d'action. La politique qu'ils souhaitent, ce sont des emplois. Quelles mesures le ministre des Finances est-il prêt à prendre pour que l'on fasse quelque chose pour les jeunes cet été, de sorte qu'on cesse d'avoir 800,000 jeunes chômeurs?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne ferai certainement pas ce qu'a fait le dernier gouvernement conservateur auquel la représentante appartenait, c'est-à-dire abolir les programmes de création directe d'emplois en faveur des jeunes.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Je peux lui affirmer que notre gouvernement ne fera pas ce que le sien a fait pendant le peu de temps où il a été au pouvoir. Entretemps, en ce qui concerne la création d'emplois et la formation des jeunes, en 1983-1984 nous pensons avoir dépensé respectivement 634.9 millions et quelque 493.1 millions de dollars. C'est bien supérieur à ce qui a jamais été dépensé dans une année pour aider les jeunes à trouver du travail; c'est des centaines de millions de dollars de plus que ce qu'on a jamais dépensé. Je n'ai pas besoin de répéter l'expérience du gouvernement auquel elle appartenait qui a commencé par mettre fin aux programmes d'aide aux chômeurs.